

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit, le 30 janvier à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

P. Cormier a donné procuration à M. Foidart
MC. Couf a donné procuration à L. Médica
L. Detrez a donné procuration à R. Hénault

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation : 23 janvier 2018

Date de l'affichage : 23 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

2018-14 Déclassement et vente d'un tronçon de voirie à Triec

Rapporteur : D. GUILLERME

La voie communale n°302 débouche en impasse au droit d'une ancienne maison d'habitation comme indiqué sur le plan en annexe.

Cette portion, d'environ 330 m², ne dessert que les parcelles de la famille LE GOFF et n'est le point de départ d'aucun chemin de randonnée vers le Loc'h ou autre.

Lors de sa séance du 20 septembre 2017, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à faire clôturer l'emprise d'une portion de 330 m² environ de la VC 302 à Triec en vue de sa désaffectation du domaine public puis de son déclassement lors d'un Conseil Municipal ultérieur.

Ce déclassement sera suivi de sa cession au riverain pour 5 000 €.

Les frais notamment d'actes et de géomètre, sont à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal est invité à constater la désaffectation du terrain, à prononcer son déclassement et à en autoriser la vente ainsi que la signature des actes et documents nécessaires par Monsieur le Maire.

Envoyé en préfecture le 06/02/2018

Reçu en préfecture le 06/02/2018

Affiché le

ID : 056-215600784-20180130-201814-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 16 janvier 2018 ;

VU l'avis du Domaine du 11/12/2017, estimant la valeur vénale du bien à 5 000 € ;

VU le rapport de constatation n°01/2018, établi le 17/01/2018 par le brigadier-chef de la police municipale, constatant la clôture du terrain depuis le 23/11/2017 et sa non affectation à l'usage direct du public depuis cette date ;

CONSTATE la désaffectation d'une portion de la VC 302, située à Triec, représentant une surface de 330 m² environ, et son non usage actuel ;

PRONONCE le déclassement de cette portion de la VC 302, située à Triec, représentant une surface de 330 m² environ, qui de par son classement dépendait du domaine public communal, pour le faire entrer dans le domaine privé communal ;

AUTORISE la vente de cette portion de la VC 302, représentant une surface de 330 m² environ, à la famille LE GOFF de Triec, au prix de 5 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette cession ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes, de géomètres, seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 janvier 2018

Le Maire,
Joël DANIEL



Envoyé en préfecture le 06/02/2018

Reçu en préfecture le 06/02/2018

Affiché le

ID : 056-215600784-20180130-201814-DE